



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Adaptation des formations aux métiers de demain dans les armées françaises

Question écrite n° 645

Texte de la question

Mme Delphine Lingemann attire l'attention de M. le ministre des armées sur le développement des formations en lien avec les armées françaises au sein des établissements d'enseignement et de formation professionnelle. Depuis la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997, les principes et l'organisation de la défense nationale et de la défense européenne font l'objet d'un enseignement obligatoire avec, entre autres objectifs, de renforcer le lien armées-Nation. Cet apprentissage se traduit par l'intégration d'enseignements dédiés à travers des programmes spécifiques pour les cycles 2, 3, 4, par l'enseignement moral et civique au lycée et par la journée de citoyenneté pour tous les jeunes français de 16 à 18 ans. Plus récemment encore, l'introduction du service militaire universel (SNU) permet le renforcement entre les jeunes et l'enseignement militaire. Dans la 4e circonscription du Puy-de-Dôme, le 28e régiment de transmissions d'Issoire a récemment mis en œuvre un partenariat inédit entre des établissements professionnels du territoire et le GRETA d'Auvergne. Les apprenants peuvent entreprendre une formation d'opérateur des réseaux informatiques et des télécommunications, formation qualifiante et sans niveau de diplôme prérequis. Les compétences acquises au travers de cette formation peuvent être réemployées dans la vie civile. Elles peuvent aussi permettre aux postulants d'intégrer le 28e RT comme militaire du rang. Ce type d'initiatives doit être encouragé. Elles permettent à la jeunesse française d'obtenir des informations sur les métiers présents au sein de l'armée et de susciter des vocations et des opportunités de carrières militaires. La réactualisation de la loi de programmation militaire souhaitée par le Président de la République, constituera un moment opportun pour consolider le recrutement des armées en anticipant les besoins de demain. Au regard des enjeux à venir avec la nécessité notamment de traiter les flux d'information croissants et de recourir à l'intelligence artificielle, elle souhaiterait connaître les dispositifs et les mesures envisagés par le Gouvernement pour renforcer les partenariats entre les armées, l'éducation nationale et l'enseignement supérieur.

Texte de la réponse

Dans le cadre du plan « ambition armées jeunesse 2022 », le ministère des armées conduit une politique ambitieuse en faveur des jeunes et du lien armées-jeunesse, en travaillant notamment à renforcer les liens avec les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Ce plan réaffirme l'implication du ministère des armées dans la promotion de la citoyenneté et de l'esprit de défense ainsi que de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes au moyen d'une politique d'égalité des chances. Dès le collège, le dispositif des classes de défense permet un premier contact entre les jeunes et les armées. Il permet aux élèves d'obtenir des informations sur la diversité des métiers proposés par le ministère et de susciter des vocations ou des opportunités de carrières militaires. Ces classes reposent sur un projet pédagogique et éducatif interdisciplinaire et pluriannuel en lien avec la défense et la sécurité, mené à l'initiative d'un établissement scolaire, en partenariat avec une unité militaire marraine. Il couvre l'ensemble du territoire et implique près de 13 000 élèves et 200 entités militaires. Alors qu'il existait 370 classes défense au début de l'année 2021, il en existe aujourd'hui près de 520. Dans le même ordre d'idées, le ministère des armées propose des stages ainsi que des contrats armées jeunesse (CAJ) qui donnent l'occasion aux jeunes d'acquérir une première expérience au sein d'une

entité du ministère des armées (en 2021, plus de 11 000 stagiaires et 2 000 apprentis ont ainsi été accueillis et 268 contrats CAJ signés). Afin de rendre visible ces offres de stages, de contrat armées jeunesse et d'apprentissage, celles-ci sont centralisées sur le portail « première expérience défense » (www.stages.defense.gouv.fr). L'objectif du ministère est aujourd'hui de développer ces stages pour les élèves des lycées professionnels et les étudiants dans les filières en tension. En partenariat avec le ministère de l'enseignement supérieur, le développement et l'animation du réseau des référents enseignements de défense et de sécurité (REDS) dans les universités et les grandes écoles permet également de nouer des partenariats locaux pour diffuser auprès des étudiants l'esprit de défense et leur donner des opportunités de première expérience professionnelle ou d'engagement et de recrutement. Par ailleurs, le service militaire volontaire accueille annuellement, depuis 2015, plus d'un millier de jeunes peu ou pas formés, afin de leur délivrer un parcours de formation favorisant leur insertion socioprofessionnelle. Quatorze professeurs des écoles détachés du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse assurent la remise à niveau scolaire durant la phase de formation complémentaire. Enfin, les six lycées de la défense accueillent chaque année environ 4 500 élèves et réservent 15 % des places aux élèves boursiers. Cinq lycées proposent des classes préparatoires à l'enseignement supérieur afin de préparer 120 jeunes par an aux concours d'entrée dans les grandes écoles de la défense.

Données clés

Auteur : [Mme Delphine Lingemann](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 645

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Armées

Ministère attributaire : Armées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 août 2022](#), page 3701

Réponse publiée au JO le : [18 octobre 2022](#), page 4713